

Délibération au Conseil Municipal du mercredi 10 mai 2023

Observatoire indépendant de la participation citoyenne : une instance de veille et d'exploration pour améliorer la participation citoyenne à Strasbourg.

Numéro V-2023-221

La ville de Strasbourg est fortement mobilisée, grâce à sa politique de participation citoyenne et de démocratie locale, dans le rétablissement du lien de confiance entre les habitant·es et la collectivité.

La Ville est engagée dans une démarche visant à mettre en place des réponses pertinentes et efficaces aux besoins des citoyen·nes, pour leur permettre de s'impliquer concrètement dans la fabrique des politiques publiques locales.

Dans ce cadre, après plusieurs années d'existence, le Comité d'éthique du Pacte pour la démocratie locale a montré des limites dans la réalisation des missions qui lui avaient été initialement confiées.

C'est pourquoi la ville de Strasbourg a engagé une démarche d'évaluation tripartite, habitant.es, élu.es, agent.es, pour déterminer la nouvelle forme que devrait prendre ce Comité, afin de répondre aux enjeux de transparence, de lien de proximité et de confiance qui guident la démocratie locale aujourd'hui.

Le Comité d'éthique est une instance émanant directement du Pacte pour la démocratie locale et plus précisément de son article 6 qui prévoit les objectifs suivants :

« Le Comité d'éthique peut :

- donner son avis sur les méthodes et les moyens mis en œuvre pour l'application du présent pacte,
- être saisi par toute personne physique ou morale qui estimerait que les obligations issues du présent pacte n'ont pas été respectées ou qu'il y aurait eu manquement à la déontologie ... »

Dans les quatre années qui ont suivi sa mise en place, le Comité d'éthique a rendu vingt-six avis, en réponse à des saisines déposées par les habitant·es et les associations de Strasbourg.

Durant ces quatre années d'activité, les membres de l'instance se sont heurtés à plusieurs limites :

- une mobilisation difficile de ses membres habitant·es,

- un manque de clarté du périmètre d'action de l'instance,
- un manque de visibilité sur l'impact des avis rendus,
- une remise en question de la présence d'élus et de représentant·es de l'administration.

Dans la volonté d'améliorer les dispositifs et instances de participation citoyenne, une évaluation tripartite par l'organisme « Démocratie Ouverte » a été initiée à l'automne 2022. Les ateliers qui ont composé l'évaluation ont permis de mettre en lumière plusieurs problématiques et de faire émerger quelques préconisations d'évolution possibles :

1. repenser le rôle du Comité d'éthique et son périmètre de compétence,
2. renommer le Comité d'éthique,
3. faire évoluer les règles encadrant la sélection et la représentativité de ses membres,
4. renforcer l'encadrement de son fonctionnement et de ses délibérations,
5. renforcer la transparence du Comité d'éthique,
6. clarifier le lien entre le Comité d'éthique et le processus de décision,
7. développer la communication sur le Comité d'éthique et ses liens avec les autres instances de la Ville.

Au regard de l'ensemble de ces constats, il est proposé que le **Comité d'éthique évolue vers un Observatoire indépendant de la participation citoyenne.**

L'un des objectifs de ce changement est la séparation clarifiée avec les fonctions et la personne du déontologue de la Ville mais aussi la mise en place d'une nouvelle composition pour atteindre de nouveaux objectifs.

Dans le respect des valeurs du Pacte pour la démocratie de Strasbourg, cette nouvelle instance vise tant à garantir le bon fonctionnement de la participation citoyenne qu'à en explorer les possibilités. À travers ces deux raisons d'être, c'est avant tout une amélioration continue de la participation citoyenne strasbourgeoise qui est visée.

Cela se décline en trois objectifs :

1. réaliser un bilan annuel et transparent des dispositifs et instances de participation citoyenne à Strasbourg pour pouvoir se prononcer sur la qualité de la démocratie locale,
2. veiller de manière indépendante au respect du cadre de la participation citoyenne à Strasbourg,
3. explorer les innovations en matière de démocratie participative.

La ville de Strasbourg s'engage à considérer sérieusement les avis de l'Observatoire indépendant de la participation citoyenne. Dans un délai raisonnable, la Ville s'engage à répondre aux préconisations formulées par l'Observatoire, en précisant les orientations prises par la collectivité vis-à-vis de celles-ci. Cette réponse sera également publiée sur la plateforme participer.eu.

Composition

Pour garantir l'indépendance de l'instance, cette dernière sera composée exclusivement d'habitant·es. Vingt membres seront tirés au sort parmi la population strasbourgeoise pour assurer la diversité des membres de l'instance. Pour faciliter la participation des membres de l'instance et travailler à l'inclusion de l'ensemble des publics, pour les

sessions de travail, leur seront proposés des tickets de transports CTS, la mise en place de l'accueil de leurs enfants et enfin, une offre de restauration adaptée.

Mandat

Pour garantir une participation plus efficace ainsi qu'une meilleure mobilisation, chaque nouveau membre se verra invité à siéger pour un mandat de douze mois. Une passation se tiendra à chaque nouvelle mandature entre les anciens et les nouveaux membres de l'instance, de sorte à assurer la continuité de l'instance.

Formation

Pour assurer une montée en compétence aussi rapide qu'efficace, une session de formation, assurée par une pluralité d'acteurs internes et externes à la collectivité, sera proposée aux habitant·es tiré·es au sort. Celle-ci permettra de construire rapidement un capital de connaissance sur le fonctionnement de la collectivité, la participation citoyenne de manière générale et plus précisément sur les instances et dispositifs strasbourgeois tout en œuvrant à la cohésion du groupe.

Le rapport d'observation

Chaque mandature de l'Observatoire aura pour tâche de réaliser un rapport d'observation. Ce rapport couvrira l'activité de l'Observatoire durant son mandat et inclura des préconisations d'amélioration des dispositifs de participation citoyenne à Strasbourg. Ce rapport sera partagé au Conseil municipal par les membres de l'Observatoire puis sera mis à disposition sur la plateforme numérique de participation citoyenne de la Ville. Une communication efficace sera associée à la publication du bilan.

L'auto-saisine et la saisine de l'Observatoire

Chaque nouvelle mandature de l'Observatoire pourra décider de façon collégiale d'approfondir des sujets au cours de son mandat afin d'émettre des préconisations à la collectivité pour améliorer la participation citoyenne à Strasbourg. Ces travaux seront partagés au Forum de la participation citoyenne. Cette publication sera accompagnée d'une communication adéquate.

Les habitant·es (individuellement ou collectivement) et conseiller·es municipaux auront la possibilité de saisir l'Observatoire sur la thématique de la participation citoyenne à Strasbourg. Ces saisines permettront d'orienter la prospection d'une innovation démocratique et l'enrichissement du rapport d'activité de l'instance.

Dans un souci de transparence, les saisines déposées seront mises en ligne sur la plateforme.

Enfin, la ville de Strasbourg s'engage à solliciter l'avis de la Commission Nationale du Débat Public sur les modalités de composition et de fonctionnement de l'Observatoire indépendant de la participation citoyenne. La municipalité s'engage également à prendre en compte les recommandations de la Commission dans le cadre de son évaluation continue.

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

*le Conseil
sur proposition de la Commission plénière
après en avoir délibéré*

approuve

- *la mise en place de l'Observatoire indépendant de la participation citoyenne, en lieu et place de l'instance du Comité d'éthique,*
- *les objectifs de cet Observatoire et ses modalités de composition et de fonctionnement,*
- *la sollicitation de la Commission Nationale du Débat Public sur les modalités de composition et de fonctionnement de cet Observatoire.*

**Adopté le 10 mai 2023
par le Conseil municipal de Strasbourg**

**Rendu exécutoire après
transmission au contrôle de légalité préfectoral
le 17 mai 2023**

(Accusé de réception N°067-216704825-20230510-156673-DE-1-1)

**et publication sur le site Internet www.strasbourg.eu
le 17 mai 2023**